



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)



## **1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme le Maire : « Nous allons pouvoir commencer la séance et nous allons procéder à l'appel. Nous sommes sur le Conseil Municipal du 16 octobre, le n°8. Après la désignation d'un secrétaire de séance, je propose à notre jeune collègue qui va sûrement se faire un plaisir, Bastien DIEPPOIS, d'être secrétaire de séance. Est-ce que quelqu'un est contre ? Non. S'abstient ? Non. Donc Bastien va pouvoir faire l'appel. »

Mr DIEPPOIS Sébastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**Présents** : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr DIEPPOIS, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Melle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mr PARISY (en retard, présent à partir de la question 7), Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr DENEUFVE, Mr VITAUZ.

**Représentés** : Mr BEAUMES par Mr LEVESQUE, Mr SOUCHET par Mr GREBOVAL, Mme SUEUR par Mme GAOUYER, Mme ELIE par Mme BRIFFARD, Mr GAOUYER par Mme ROBILLARD, Mr PARISY par Mme MALLET jusqu'à la question 6.

## **2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.09.09**

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2009 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir aborder le compte rendu n°7 et je demanderai à Mr HERBETTE de me rejoindre à la place de Mr DIEPPOIS. Sur le compte rendu y a-t-il des questions ou des remarques sur la forme et non sur le fond ? Mr LEVESQUE. »

Mr LEVESQUE : « En page 7, une intervention de vous-même Mme le Maire. La façon dont est orthographié Natic 6, il faut corriger pour NATIXIS, voilà, à modifier. »

Mme le Maire : « Oui effectivement. C'est noté ? Mme ROBILLARD. »

Mme ROBILLARD : « A la page 7 également au milieu à un moment où je dis « oui c'est dans la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). »

Mme le Maire : « Oui. D'autres remarques ? Non ? Alors nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc approuvé à l'unanimité je vous remercie.»

### **3) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ATTRIBUTION**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution des subventions communales exceptionnelles suivantes :

. ASSOCIATION COUTUR'EU	300 €
. MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	150 €
. JUDO CLUB (championnat de France – section sport adapté)	450 €

Mme le Maire : « Nous arrivons donc au sujet n° 3 qui va nous permettre d'aborder trois subventions exceptionnelles. La première concernant l'Association Coutur'Eu et je vais donc demander à Mr LENGLET de nous expliquer, s'il vous plaît. »

Mr LENGLET : « L'Association Coutur'Eu comme vous l'avez vu à la séance précédente, s'est créée au mois d'août (assemblée constitutive le jeudi 6 août). Elle comprend 20 membres. Elle a adopté des statuts. Sa première séance de travail a eu lieu le 24 septembre après-midi et j'ai eu le plaisir d'y représenter Mme GAOUYER. Le siège social se situe au Centre des Fontaines et cette Association demande pour débiter, pour se mettre en route, une subvention tout à fait exceptionnelle de 300 € pour aider à son premier équipement. Il s'agit bien sûr et j'insiste, d'une subvention exceptionnelle qui ne sera pas renouvelée, multipliée par quatre comme si ces 300 € demandés étaient pour le dernier trimestre 2009. Donc une demande de subvention de 300 € pour la mise en route de cette nouvelle Association. »

Mme le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Non, nous allons alors passer au vote tout de suite. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité.

Mais subvention exceptionnelle étant écrit dans l'entrée en matière de ce texte, nous allons donc aborder une deuxième subvention exceptionnelle, la Mutuelle Nationale Territoriale où vous vous doutez bien que l'on fait des lignes budgétaires au plus juste et nous avons eu le privilège et l'avantage de recruter un agent qui arrive avec une famille nombreuse donc il y a un coût supplémentaire de 150 €. Je vous demande donc de bien vouloir accepter le principe de cette subvention de 150 € pour payer la part communale de la Mutuelle.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Des remarques ? Non plus. Donc nous allons pouvoir considérer que c'est accepté, je vous remercie.

Pour le Judo Club, Mme BRIFFARD va prendre le relais. »

Mme BRIFFARD : « Il s'agit d'une subvention pour la section sport adapté du Judo Club. Donc le dernier week-end de novembre, huit de ces judokas disputeront les championnats de France à SERA dans le PUY-DE- DOME. Ils nous ont établi un petit budget et nous avons décidé avec

votre accord, bien sûr, de leur allouer une subvention exceptionnelle de 450 € pour ces déplacements. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Nous allons pouvoir procéder au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

#### **4) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les décisions budgétaires modificatives suivant le tableau joint en annexe 1.

Mme le Maire : « Nous allons pouvoir aborder tout de suite le point n°4 puisqu'il y a forcément des incidences budgétaires. Monsieur LEVESQUE, s'il vous plaît. »

Mr LEVESQUE : « Oui, des décisions modificatives. Deux points. Une décision modificative en investissement qui est liée à une recette de taxe locale d'équipement pour un montant de 6 100 € que nous répartissons sur les lignes 2 188 donc acquisition matériel de fêtes pour une hauteur de 6 000 € et sur la ligne 2 313 travaux chevet Collégiale pour un montant de 100 €. En section de fonctionnement c'est la traduction budgétaire des subventions exceptionnelles que nous venons de voter. Donc la subvention pour Coutur'Eu est prise sur la réserve des Associations intergénérationnelles 300 €. La subvention exceptionnelle pour la Mutuelle Nationale Territoriale est prise sur la réserve des Associations diverses et la subvention exceptionnelle du Judo Club est prise sur la réserve des Associations sportives. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Mme MALLET. »

Mme MALLET : « Peut-on avoir le détail des acquisitions du matériel de fêtes ? »

Mr LEVESQUE : « Les 6 000 € en question correspondent aux guirlandes de Noël. »

Mme le Maire : « Pas d'autres questions ni remarques ? Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

#### **5) ADMISSION EN NON VALEUR**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'admission en non valeur des sommes suivantes :

impayés cantine scolaire – montant inférieur au seuil de poursuite : 3,39 €, 0,60 €, 0,60 €, 3,29 €, 3,29 €.

impayé taxe échafaudage - montant inférieur au seuil de poursuite : 5 €

soit la somme totale de 16,17 €.

Mme le Maire : « Mr LEVESQUE s'il vous plaît. »

Mr LEVESQUE : « Nous avons quelques impayés d'un montant assez faible et qui sont inférieurs au seuil de poursuite. Donc, des impayés de cantine scolaire et un impayé de taxe d'échafaudage. Le montant le plus élevé de ces impayés s'élève à 5 €. La somme totale s'élève à

16,17 € et nous demandons donc au Conseil Municipal de donner son accord pour l'admission en non valeur de ces sommes. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? Non. Des remarques ? Non. Alors nous allons pouvoir procéder au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

**6) MUSEE LOUIS-PHILIPPE – RESTAURATION DU TABLEAU REPRESENTANT LOUIS JOSEPH DE LORRAINE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Ce tableau, représentant Louis Joseph de Lorraine, fait partie de l'ensemble des quarante-six tableaux décorant la Galerie de Guise à l'époque du Roi Louis-Philippe. Il a été acheté par la Commune en Ecosse avec l'ensemble des tableaux de Minard Castle, en 2001, avec l'aide de l'Etat et de la Région.

L'ensemble des tableaux a été plus ou moins cruellement marqués par différents voyages et des conditions de conservation parfois rudes, dans un château écossais aux salles quelquefois très humides.

La restauration des tableaux de la Galerie de Guise participe à un programme plus large, fondé sur la restitution des décors de cette salle qui ont brûlé lors d'un incendie en 1902. Ce vaste programme de restauration a été validé par la Commission de restauration. Ce tableau, malgré un premier traitement de son support, a néanmoins besoin de passer de nouveau par les mains du restaurateur support avant la restauration de la couche picturale.

Les travaux de restauration pourraient être réalisés par Mr Jean-François BARDEZ, pour un montant de 1 100,00 € H.T. soit 1 315,60 € T.T.C.

Pour cette dépense, la Commune pourrait obtenir une subvention de la DRAC à hauteur de 40 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC et signer tous documents pour l'obtention de celle-ci,
- d'engager cette opération, sous réserve, de l'attribution d'une subvention.

Mme le Maire : « Mme COINTREL s'il vous plaît. »

Mme COINTREL : « C'est un tableau qui était parti en Ecosse, que la Commune a fait revenir acheter en 2001 et qui a été restauré entre 2001 et 2005 pour une première restauration. Ce tableau est en mauvais état, dû à la couche picturale qui présente une fragilité très importante. Donc nous vous demandons si vous êtes d'accord de pouvoir restaurer une fois de plus ce tableau. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX veut la parole. »

Mr VITAUX : « Oui Mme le Maire. Une question. N'était-ce pas plutôt le Conseil Général qui était un des financiers de cette opération à l'époque et non la Région ? »

Mme COINTREL : « Aide de l'Etat et Région. »

Mme le Maire : « Je crois que c'est Etat Région. En plus je m'en souviens particulièrement puisque c'était moi qui avais donné le dossier à l'époque à Mme TRAUTMANN et au Président, Monsieur LE VERN.

Pas d'autres questions ou remarques ? Mme MALLET. »

Mme MALLET : « La remarque que le tableau soit obligé d'être refait enfin je... Jusqu'où va-t-on aller ? Qui décide ? Parce que ce ne sont pas les payeurs là qui décident en plus. »

Mme COINTREL : « Et bien là, je pense que c'est une dernière tentative que nous allons faire parce que la toile est vraiment abîmée. Ils sont donc obligés de faire une petite couche très fine et le prendre sur l'envers au lieu de le prendre sur la peinture elle-même. »

Mme le Maire : « Apparemment ces tableaux ont beaucoup souffert dans les transferts de France en Ecosse et ils étaient stockés dans une zone particulièrement humide et froide. Donc ils ont subi des hivers très rigoureux. En tout cas, celui-là peut-être plus que d'autres. Pour l'instant il n'y a que celui-là qui a craqué. »

Mme COINTREL : « Et c'est pour pouvoir le remettre après dans la galerie de Guise quand celle-ci va être restaurée. »

Mme le Maire : « Alors d'autres questions ou remarques ? Non. Alors nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

## **7) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour modifier le tableau des effectifs du personnel communal en raison des avancements de grade (voir annexe n°2) :

\_ création d'un poste de brigadier de police municipale à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et suppression à la même date d'un poste de gardien de police municipale.  
Imputation budgétaire : Chapitre 012 du budget ville 2009.

Ce point a été soumis à l'approbation du CTP du 13 octobre 2009.

Mme le Maire : « Nous allons effectuer des modifications au tableau des effectifs communaux. C'est une modification qui, nous le souhaitons, doit intervenir en 2009 sur des propositions d'effectifs à pourvoir qui étaient très très conséquentes et qui dataient je crois des années 1975. Donc, je vais donner la parole à Mr HERBETTE pour nous expliquer l'intérêt de cette démarche. »

Mr HERBETTE : « Je vous invite à prendre l'annexe n° 2, donc c'est un tableau qui comporte 5 colonnes. Il s'agit d'une mise en conformité des colonnes 3 et 4 donc entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus de la Commune.

Donc en effectif total, on est à 181 postes au plan budgétaire. En effectif pourvu, on est à 147 postes.

Si vous avez des questions je peux vous décliner les différentes filières peut-être ? Est-ce que le tableau est lisible pour vous ?

En filière administrative, en effectif budgétaire, on a 41 postes, en effectif pourvu il y a 32 postes.

Dans la filière technique, au niveau effectif budgétaire, on est à 108 postes, au niveau des effectifs pourvus 91 postes.

Dans la filière sportive, il y a un poste d'éducateur des activités sportives. Donc on reste à un poste.

Dans le secteur social, on passe de 13 à 9 postes donc 13 en effectif budgétaire et 9 en effectif pourvu.

Dans la filière culturelle, on est à 13 postes en effectif budgétaire et on est en effectif pourvu à 9.

Dans la filière animation on passe de 2 à 1 poste en effectif budgétaire en sachant que nous avons 1 poste de pourvu.

Au niveau de la police municipale nous passons de 10 à 7 postes budgétaires en sachant que nous avons 3 effectifs pourvus.

Donc ce qui nous fait un total de 181 postes budgétaires et de 147 postes pourvus en sachant que sur le compte administratif 2008 nous avons 213 postes budgétaires. Donc c'est une mise en conformité au niveau comptable puisqu'en 2008 il y avait 213 postes budgétaires et là nous allons passer à 181 postes budgétaires en sachant que nous avons dans la collectivité 147 postes pourvus. »

Mme le Maire : « Mr GOUET. »

Mr GOUET : « Une demande de précision s'il vous plaît. Lorsque l'on considère le tableau dans l'ensemble et si on le prend ligne par ligne, je suppose, enfin il me semble, que l'effectif pourvu colonne 4 ne peut pas être supérieur à l'effectif budgétaire colonne 3. »

Mme le Maire : « Exactement. »

Mr GOUET : « Est-ce que cela ne va pas être le cas dans le secteur social pour les agents spécialisés des premières classes où il y a 7 en budgétaire et on va passer à 9 en pourvu ? »

Mme le Maire : « Non parce que la ligne du dessous cela correspond à des mutations. Vous avez des 2<sup>ème</sup> classe qui passent en 1<sup>ère</sup> classe, c'est une promotion. »

Mr GOUET : « Oui. »

Mme le Maire : « D'accord ? Donc on reste bien à 9. »

Mr GOUET : « Au total. »

Mme le Maire : « Et on n'a pas vocation à en avoir plus puisqu'on en a déjà pléthore à 9. Quant à la cantine on a ce type de personnel, à la cantine on n'a pas vocation à avoir ce type de personnel. »

Mr GOUET : « Non mais je comprends bien. Mais vous allez bien avoir 9 agents de 1<sup>ère</sup> classe ? »

Mme Le Maire : « Oui. »

Mr GOUET : « Alors que l'effectif budgétaire est de 7. »

Mme le Maire : « Oui. »

Mr HERBETTE : « Nous avons à l'origine 13 postes budgétaires dans le secteur social. »

Mr GOUET : « Oui mais vous prenez le total là, moi je prends ligne par ligne. »

Mme le Maire : « De 7 on passe 9. »

Mr GOUET : « Agent spécialisé des écoles de 1<sup>ère</sup> classe. »

Mr HERBETTE : « On est à plus 2 postes dans le secteur social.

Mme le Maire : « C'est là où il y a une modification supplémentaire et on en voit une autre au niveau de la police. Vous avez la même logique c'est que l'on fait évoluer les carrières, en même temps. »

Mme MALLET : « Oui ça c'est la loi qui fait évoluer les carrières mais je veux dire, qu'est-ce que c'est ces petites flèches là qui vont de 6 à 2 ou de 67 à 57 ? »

Mr HERBETTE : « La petite flèche c'est qu'on passe de 6 à 2. »

Mme le Maire : « Voilà, on a voulu vous expliquer les transformations. »

Mr HERBETTE : « En sachant que nous n'avons que les personnels titulaires sur ce tableau. »

Mme MALLET : « Oui. »

Mr LAMORIL : « Pour être plus précis, je pense que vous voulez dire par les flèches qui dirigent verticalement que vous faites monter... »

Mme le Maire : « Mais oui c'est ce que je viens de dire. »

Mr LAMORIL : « D'une ligne sur la ligne précédente d'accord tout simplement. Maintenant on comprend. »

Mme le Maire : « C'était Mr LAMORIL. »

Mr HERBETTE : « Donc on parle bien évidemment des chiffres qui sont indiqués sur les bandeaux. »

Mme le Maire : « On vous demande de voter sur la 3<sup>ème</sup> colonne qui consiste à discuter sur l'effectif budgétaire et en même temps on vous a donné des informations sur des évolutions de carrières.

Donc le sujet ce soir c'est l'effectif budgétaire qui donc se trouvait en filière administrative autrefois à 45 personnes. On vous fait la proposition que ça descende à 41 personnes. En filière technique il était de 129 personnes et nous descendons à 108 personnes en proposition. Pour la filière sportive rien n'est changé. Pour le secteur social de 13 on descend à 9. Sur la filière culturelle on reste à 13. Sur la filière animation de 2 on passe à 1 et sur la filière de police municipale de 10 on passe à 7.

Voilà les transformations qui nous permettent de 214 en effectif budgétaire à passer à 181 de façon à aborder dans nos budgets des propositions sincères.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Mr DUJEANCOURT. »

Mr DUJEANCOURT : « Moi je trouvais la remarque de Mr GOUET tout à fait justifiée puisque lorsqu'on prend le secteur social sur la 1<sup>ère</sup> ligne ont été budgétés 7 postes et que si en effectif pourvu on a 2 personnes qui accèdent en fait à la 1<sup>ère</sup> classe, ça nous fait bien 9 postes dans ce cas là ? »

Mme le Maire : « Mr GOUET reprend la parole. »

Mr GOUET : « Je confirme que pour une ligne de 7 cela en fait 9. »

Mme le Maire : « C'est ce que le CTP a approuvé.

Mr HERBETTE : « Oui effectivement. Nous passons de 7 à 9. »

Mme le Maire : « Mais on ne voit que les effectifs budgétaires dans les colonnes grises. On ne voit que ça. On vous a donné des suppléments d'informations qui sont les évolutions de carrières qui vont intervenir en fin d'année. On aurait pu vous laisser exactement les mêmes indications que la fin de l'année 2008. Donc on vous a chargé en informations, on aurait du simplifier.

Mme MALLET veut prendre la parole. »

Mme MALLET : « Ce qui fait peu de changements parce que sur le primitif vous en aviez prévu 146 et là vous êtes à 147. »

Mme le Maire : « Reformulez, je ne comprends pas ce que vous avez dit. »

Mme MALLET : « Donc je reformule. Je dis qu'il y a peu de changements puisque sur le budget primitif vous en aviez pourvu 146 pour des effectifs budgétés sur 213 et là on est à 147 pour 146. »

Mme le Maire : « Mais Madame, je vous ai fait reformuler parce que votre question m'étonne mais énormément. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas une question. »

Mme le Maire : « Elle m'étonne. »

Mme MALLET : « Ce n'est pas une question, c'est une constatation. »

Mme le Maire : « Elle m'étonne énormément votre constatation, dans la mesure où vous savez dans quel budget on est, quelle marge de manœuvre on a donc nous ne pouvons pas, malgré la crise, faire de l'embauche et nous aurions aimé avoir de la marge de manœuvre pour en faire. »

Mme MALLET : « Bien. »

Mme le Maire : « Donc nous l'avions annoncé dans toutes les interventions, l'obligation à limiter et à utiliser les gens et leur faire des évolutions de carrière. »

Mme MALLET : « Des évolutions de carrière ça ne se fait pas. Vous étiez fonctionnaire comme moi Madame, vous savez que c'est automatique. »

Mme le Maire : « Envoyer des gens à des formations qui concluent sur des diplômes font que, après, on fait bien une évolution de carrière. »

Mme MALLET : « C'est le principe de la fonction publique. »

Mme le Maire : « Et bien à ce moment là, je m'étonne que dans cette Mairie, il n'y ait pas plus de cadres A ou de cadres B. »

Mme MALLET : « Vous dites que n'avez pas les moyens financiers de les payer. »

Mme le Maire : « Mais Madame, nous faisons l'évolution liée aux examens qu'ils ont passé. Nous travaillons en ce sens et nous avons effectivement mis un budget un peu plus conséquent que l'année d'avant parce que nous espérons des résultats et nous annoncerons à la fin de l'année quelles sont les évolutions qu'il y a eu, à la fois, compte tenu du GVT dont on parle fréquemment et aussi de leurs évolutions personnelles en s'investissant dans la formation.

D'autres remarques ou questions ? Non. Alors nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 personnes. Donc je suppose que le reste approuve je vous remercie.

Et les uns et les autres comprendront bien que quand on a autant de postes disponibles, on doit créer des budgets qui sont très loin de la sincérité et nous devons avoir sans arrêt cet égard vis-à-vis de nos concitoyens. Et nous arrivons ainsi... alors il paraît que Mr PARISY vient d'arriver, je ne l'ai pas vu arriver. A-t-il voté ou pas ? Oui il a voté d'accord. Donc arrivée de Mr PARISY avant le vote. »

## **8) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT modifié par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, il y a lieu de désigner les membres de la commission de délégation de service public qui doit comprendre :

- Le Maire, Président, ou son représentant,
- cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Il doit être procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence doivent siéger également à la commission avec voie consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Mme le Maire : « Pour le point n°8 l'élection des membres de la commission de la délégation de service public. Cette délégation, nous en avons discuté l'autre fois et aujourd'hui nous devons désigner des membres. Donc je vous fais la proposition que nous reconduisons la commission d'appel d'offres. Est-ce que ceci vous agréé ? On peut en discuter.

La commission d'appel d'offres, vous savez que maintenant elle se réunit fort peu souvent compte tenu des évolutions de la loi et elle est composée en titulaires de : Mme VAS, Mr GAOUYER, Mr BEAUMES, Mme ELIE, Mme MALLET.

En suppléants, Mme DELRUE, Mr LEBEUF, Mr GREBOVAL, Mr BARBIER et Mr LAMORIL.

Est-ce qu'il y a des questions ? Mme MALLET. »

Mme MALLET : « Cette commission se réunit peu parce qu'il y a peu d'investissements »

Mme le Maire : « C'est extraordinaire. Vous verrez bientôt dans quelque chose qui va vous être communiqué par ma voix au mois de décembre que, quand on a été capable en 2004 d'investir 9 % du budget investissement en investissement, il est extraordinaire de se faire entendre ce type de remarque.

Donc cette commission se réunit peu puisque les seuils pour les marchés ont tout à fait évolué avec le nouveau Président de la République. Donc nous soumettons cette proposition de cette commission d'appel d'offres qui avait été élue, qu'on l'a conduit sous la même forme pour cette commission de délégation de service public qui, lorsque comme on l'a expliqué l'autre fois, devra statuer pour que moi-même je puisse ensuite mener une négociation directe avec le ou les candidats que vous aurez retenu avant la signature d'un contrat qui va être très court puisque après, il y aura, Mr GREBOVAL, le SMERABLE qui relaiera.

Donc est-ce que vous êtes d'accord sur la proposition de reconduite de la commission d'appel d'offres puisqu'on avait redésigné tous ensemble lors de l'arrivée de Mr DENEUFVE le maintien des commissions en l'état sauf quelques modifications. Est-ce que quelqu'un est contre ? Personne. Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Mr VITAUX s'abstient. Donc ce qui n'empêche pas cette proposition d'être retenue sous cette forme là et je vous avise que je désignerai comme Président Mr Romuald LEVESQUE. »

#### **9) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE VEOLIA : AVENANT N°2 DE PROLONGATION**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2008 a prolongé d'une durée d'un an, pour motif d'intérêt général, la délégation du service public de l'assainissement signée par la ville et la Société des eaux de Picardie.

Mr GREBOVAL : « Le Conseil Municipal du 12 septembre 2008 a prolongé d'un an la délégation de service public d'assainissement pour des motifs d'intérêt général. Afin d'assurer la continuité du service au delà du 31 décembre 2009 pour disposer de temps nécessaire et de conclusion de modification d'une nouvelle délégation de service public, il est demandé au Conseil Municipal conforme aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

- d'autoriser Madame le Maire à procéder, pour un motif d'intérêt général, à la signature d'un avenant de prolongation d'une durée de deux mois de la délégation de service public actuelle, c'est-à-dire qu'on rallonge le contrat de 2 mois pour avoir le temps de faire toutes les signatures. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Mme le Maire : « Donc sachant qu'on n'a très certainement besoin que d'un mois mais on préfère avoir la sécurité et ne pas revenir faire un Conseil Municipal juste sur cette question là. Alors y a-t-il des questions ? Non. Des remarques ? Non plus. Donc nous passons au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. C'est approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

#### **10) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Voir note de présentation en annexe n°3.

Les rapports sont consultables en Mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ces rapports.

Mme le Maire : « Ce point n'appellera pas de vote. Mr GREBOVAL s'il vous plaît. »

Mr GREBOVAL : « Comme la loi le prévoit, on doit présenter chaque année le rapport annuel des prix et qualités du service public. Le délégataire a présenté son rapport d'activités sur l'exercice 2008 pour l'ensemble des syndicats. C'est l'ensemble des syndicats. Longueur de réseau 169 kms ça c'est des petits chiffres. Le nombre de branchements est de 8 490, 48 branchements en plomb ont été supprimés en 2008, volume d'eau produite 1 333 983 m<sup>3</sup>. Le volume d'eau vendue 1 184 802, le nombre de clients est de 10 330. La part de la Ville d'Eu dans le syndicat est de 3 831 clients et de 376 912 m<sup>3</sup> d'eau vendue. Ce qui représente 32 % du volume du syndicat. En moyenne par client cela fait 98 m<sup>3</sup> par client par an.

Qualité de l'eau, les résultats de l'eau sont conformes à la réglementation et propres à la consommation. Le taux de conformité est 100 % pour la qualité microbienne et la qualité

physicochimique. Les services de la DDASS confirment que l'eau distribuée est très bonne de qualité bactériologique et chimique. Il n'y a pas de problèmes on peut la boire.

Le prix de l'eau, le coût total de la distribution de l'eau correspond à une consommation de 120 m3 qui s'établit à 192,74 € HT contre 187,29 € HT en 2007 soit une augmentation de 2,9. Ce qui fait le m3 à 1,60 € HT.

Le service d'assainissement, le nombre de branchements 3 335, le taux de raccordements 96 %, longueur de canalisations curées par an 11 450 m, volume d'eau traitée 399 310 m3. La population équivalente 6 835 soit 29,30 % cela veut dire que la capacité de la station d'épuration est utilisée à 30 %. Le rejet de la station d'épuration est conforme à la réglementation actuelle. La part d'assainissement pour une facture de 120 m3 revient à 157,07 € HT contre 147,57 € HT en 2007, soit une hausse de 6,4 %, soit le prix de l'eau à 1,30 € le m3 HT.

Le prix total de l'eau pour une facture de 120 m3, l'eau potable représente 192,74 €, l'assainissement 157,07 €. Le total HT 349,81 €. Et taxes et organismes 114,32 € ce qui fait un total de 464,13 €. En 2007 il était de 445,24 € soit une augmentation de 4,2 %. Le coût du m3 d'eau reste à 3,71 € TTC ce qui équivaut à 3,68 sur le plan national c'est 3,68 le m3. On est un peu au-dessus. Voilà. »

Mme le Maire : « Il peut vous en dire plus si vous voulez. Y a-t-il des questions ou des remarques ? C'est un sujet d'importance. Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Oui juste une question. Je voulais savoir où se situait la différence où part la différence entre le volume d'eau produit et le volume d'eau vendu ? »

Mr GREBOVAL : « Il y a des pertes d'eau. »

Mme le Maire : « On a les bornes incendie qui font la différence. »

Mr GREBOVAL : « Les bornes à incendie qui servent à nettoyer les rues, puis pour l'incendie. »

Mme le Maire : « Et les nomades qui éventuellement se branchent sur le réseau général mais cette année ça n'a pas été trop le cas, il y a aussi les fêtes foraines.

D'autres questions ou remarques ? Non ? Comme il n'y a pas de vote, on passe tout de suite au point n° 11. »

## **11) CONVENTION AVEC LA SPA – AVENANT N°1**

Mme le Maire : « Je passe la parole à Mr LEVESQUE qui, comme moi, n'est pas très content. »

Mr LEVESQUE : « Le 13 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec la SPA afin de définir les conditions de réception, dans son refuge-fourrière d'Etalondes, des chiens et des chats en état d'errance ou de divagation qui sont amenés par les services municipaux habilités, la gendarmerie, la police, les pompiers ou les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie.

En contrepartie des services apportés par la SPA, une redevance de 0,45 € par habitant a été fixée pour l'année 2009, révisable sur les années 2010 et 2011.

Pour l'année 2010, une redevance de 0,50 € par habitant est sollicitée par la SPA, sachant qu'il y a 2 ans, cette redevance était de 0,40 € soit une augmentation de 25 % en 2 ans, et la signature d'un avenant n°1 à la convention nous est adressée pour modifier le montant de cette participation, les autres termes de la convention restant inchangés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1. »

Mme le Maire : « Cela me permet en même temps, Monsieur LEVESQUE, de m'étonner qu'ici, localement, nous ayons une SPA qui ne nous ouvre pas les portes quand il y a des chiens ou des problèmes de chats effectivement mais aussi des problèmes de moutons et nous ne savons même pas qui est le Président de cette SPA. Nous sommes en recherche d'informations à défaut d'avoir des gens pour héberger les animaux. »

Mr LEVESQUE : « La seule chose que nous savons c'est que nous recevons les tarifs. »

Mme le Maire : « Les tarifs sont des tarifs nationaux et sur lesquels on doit à tout prix s'aligner. On ne peut même pas faire une autre proposition par exemple à mi route parce que passer de 0,40 à 0,45 entre 2008 et 2009 et puis se refaire le même écart entre 2009 et 2010, la seule petite chose qui a changée c'est qu'on a perdu des habitants donc comme c'est multiplié par un nombre d'habitants on n'a pas souffert autant mais on aurait aimé garder notre nombre d'habitants.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Donc nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Et bien donc ce sujet est approuvé. »

## **12) FUTUR LYCEE – ADRESSE POSTALE**

Il est rappelé que lors de sa séance, en date du 18 septembre dernier, le Conseil Municipal a donné son accord pour nommer le futur lycée : Lycée Anguier.

La Région Haute-Normandie a transmis à la Commune un plan identifiant les différentes entrées du Lycée incluant les bâtiments existants et les bâtiments en cours de construction.

Afin de transmettre les coordonnées de l'Etablissement aux différents fournisseurs, la Commune devra attribuer un numéro à ces entrées.

Il est nécessaire toutefois que le parvis situé face à l'entrée du Lycée soit dénommé.

Mme le Maire : « Le futur Lycée a besoin d'une adresse en Ville et donc nous devons sur la zone qui est devant trouver un intitulé. Donc comme vous avez pu le lire dans le document qui vous a été adressé, nous faisons la proposition sur cette zone qui est devant le Lycée de l'appeler : « **Place Gaston LEROUX** » (Gaston LEROUX est né à Paris en 1868 et mort en 1927 à Nice. A partir de 1880, il est interne au Collège de Eu. Il a, à cette époque, pour camarade de jeu, Philippe d'Orléans, fils du prétendant au trône de France. Il a contribué à fonder ce qu'on appelle le roman policier aujourd'hui puisqu'il écrivait dans un journal tout un tas d'articles et qui finalement permettront de faire des livres. Je vous rappelle qu'il fut l'auteur de « Le Mystère de la Chambre Jaune » (qui a une partie qui se passe justement à Eu), « Le Fantôme de l'opéra », « Le Parfum de la Dame en Noir » adaptés de nombreuses fois au cinéma ainsi que de plusieurs romans dont les personnages sont restés célèbres. Il fut également le créateur de Chéri-bibi et du célèbre reporter Rouletabille.», pour ces raisons et bien on vous propose de pouvoir nommer cette Place Gaston LEROUX. »

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette proposition.

Mme le Maire : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Mr GOUET. »

Mr GOUET : « Non. En ce qui me concerne ce n'est pas une remarque, c'est une satisfaction car je me félicite de cette proposition. J'estime que Mr Gaston LEROUX effectivement mérite d'avoir une rue, une voie à son nom dans la Ville. La scène où il décrit la Ville d'Eu c'est effectivement dans « Le Parfum de la Dame en Noir » où élève au Collège Anguier, il reçoit la visite de sa mère et il s'ensuit une description de la Ville et de celle du Tréport, une description d'ailleurs qui n'est pas toujours très élogieuse. Mais on sait que les qualités de la Ville à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle étaient certainement moindres que celles qu'elles présentent aujourd'hui. Donc Mr Gaston LEROUX effectivement a marqué la ville d'Eu et je pense que c'est tout à fait mérité. »

Mme le Maire : « Alors j'ai compris que vous nous félicitez de la proposition. Ah non, vous vous êtes félicité Monsieur. »

Mr GOUET : « Je me félicite. »

Mme le Maire : « Vous vous félicitez d'accord ? On est d'accord. »

Mr GOUET : « Je suis satisfait. »

Mme le Maire : « Je voulais dire en tout cas que, pour avoir eu l'occasion de les relire très récemment, il y a une arrivée sur la Place qu'aujourd'hui nous appelons Guillaume le Conquérant qui ressemble étrangement à ce qu'on voit encore sous certains aspects de la Place. Et puis pour certains qui préféreraient lire les BD, il y a une BD qui est sortie au printemps qui était en vente au Salon du livre.

Si tout le monde est content et s'il n'y a pas d'autres remarques nous allons passer au vote pour cette Place Gaston LEROUX. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

### **13) DENOMINATION ALLEE ECOLE PRIMEVERE**

Il est proposé de dénommer la voie d'accès allant de la Place de la Mouillette à l'école Primevère : « **Allée Gavroche** ».

Mme le Maire : « Nous allons aborder un 2<sup>ème</sup> lieu qui est la rue qui se trouve devant l'école Primevère. Cette rue n'était pas nommée et vous savez que maintenant dans cette rue, il y a aussi la Halte-crèche Les Lutins et il est demandé une adresse. Donc comme ils ne sont pas sur la Place, il faut donc trouver un nom. Et la proposition que nous faisons c'est de l'appeler « Allée Gavroche ».

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Approuvé à l'unanimité.

Cette Allée est dans le domaine privé communal. »

### **14) INFORMATIONS DIVERSES**

#### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire**

N° 142 /09      Passation d'un contrat avec Mr Rafaël GEORGES – 76200 DIEPPE – Intermittent du spectacle – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château, le 16 septembre 2009. Le montant de la rémunération correspond à un cachet d'un montant de 150 € brut, pour une durée de travail de 12 h, réglés directement par la ville.  
Prise en charge par la Commune des cotisations patronales.

Un défraiement de 22,40 € correspondant aux indemnités kilométriques est versé à Mr GEORGES pour un trajet aller-retour Dieppe-Eu

- N°143/09 Passation d'un avenant au contrat signé avec la COMPAGNIE DU SINGE DEBOUT 75015 PARIS – pour la promotion du spectacle « Un grand singe à l'Académie » par un comédien, dans le cadre de la présentation de la saison du Théâtre, le 16 septembre 2009.  
Prise en charge par la Commune du transport du comédien sur la base d'un aller/retour sncf 2<sup>ème</sup> classe entre Paris et Eu, soit un montant de 55,39 € T.T.C.  
Les repas et l'hébergement sont réglés directement par la Commune.
- N°144/09 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION COMPAGNIE LA DISSIDENTE – 76240 BIHOREL – pour la conception et la réalisation des « Portraits Eudois » qui aura lieu du 12 au 17 octobre 2009, représentation comprise, au Théâtre du Château.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme forfaitaire de 7 000 €.  
Il est convenu entre les parties qu'un acompte de 50 % du montant total de la prestation sera versé à la signature du contrat.
- N°145/09 Passation d'une convention d'audit avec la Ste RICOH – 92143 CLAMART – pour la réalisation de l'analyse complète des coûts d'impression (imprimantes, copieurs, télécopieurs) et une évaluation des coûts énergétiques du parc de systèmes d'impressions des services administratifs.  
Le montant de la prestation est estimée à 2 600 € H.T. (65 € HT/système sur la base d'une estimation de 40 systèmes d'impression).  
Cette somme ne sera pas payée si la ville accepte les préconisations en terme de matériels, de solution et de services d'au moins 20 % du nombre de systèmes préconisés.
- N°146/09 Passation d'un contrat avec l'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OPERA DE ROUEN HAUTE-NORMANDIE – 76000 ROUEN – pour la production du spectacle « STABAT MATER-PERGOLESI/BACH/DURANTE/VIVALDI » qui a eu lieu le 22 septembre 2009 en la Collégiale.  
Montant de la prestation : 8 000 € H.T. soit 8 440 € T.T.C.  
La Commune a pris en charge les droits d'auteur.
- N°147/09 Passation d'un contrat avec LE PRATO – THEATRE INTERNATIONAL DE QUARTIER – 59000 LILLE – pour la production du spectacle « LOIN D'ETRE FINI » - qui aura lieu le Mardi 22 juin 2010 à 20 h au Théâtre du Château, ainsi que la présentation de ce spectacle à la journée d'ouverture de la saison théâtrale qui a eu lieu le 16 septembre 2009.  
Montant de la prestation : 2 320 € H.T. (cachet artistique : 2 000 €, frais de déplacement 320 € ) soit 2 447,60 € T.T.C.  
50 affiches format 40 x 60 sont offertes, les affiches supplémentaires seront facturées 0,50 cents hors taxes l'exemplaire, frais de port en sus.  
La Commune prendra en charge les frais de séjour pour 3 personnes, à compter du 21 juin 2010 repas du soir au 23 juin 2010 après le petit déjeuner ainsi que les droits d'auteurs.  
La ville d'Eu a pris en charge les frais de déplacement et de séjour de Gilles Defacque, lors de sa venue à la représentation de saison du 16 septembre 2009, selon les modalités suivantes :  
- un aller retour Lille/Eu, soit en train soit en voiture.

- les frais de séjour pour une personne à compter du 16 septembre 2009 repas du soir au 17 septembre 2009 après le petit déjeuner.

- N°148/09 Passation d'une convention de participation avec Madame Nathalie PAPIN – 76500 LALONDE – pour une prestation (lecture d'un texte), le 16 septembre 2009, à l'occasion de la soirée de présentation de la saison 2009-2010 du Théâtre du Château. La prestation est gratuite.  
Il est convenu que Madame PAPIN percevra le remboursement d'un déplacement aller-retour EU/LALONDE selon le défraiement kilométrique en vigueur à la Commune de Eu et sur présentation de la carte grise du véhicule utilisé.  
La Commune a pris également en charge un repas à l'issue de la présentation.
- N°149/09 Passation d'un contrat avec LES AMIS DE FUOCO CENERE – 75005 PARIS – pour la production du spectacle « JE SUIS TON LABYRINTHE... » qui aura lieu le mardi 19 janvier 2010 à 20 h au Théâtre du Château, ainsi que la présentation de ce spectacle à la journée d'ouverture de la saison le 16 septembre 2009.  
Montant de la prestation : 9 650 € H.T. soit 10 180,75 € T.T.C.  
La Commune prendra en charge :  
. les frais de voyage et transports pour un montant de 1 650 € H.T.  
. les 29 repas des 18 et 19 février 2009  
. le logement avec petit déjeuner des 9 personnes les 18 et 19 février  
. les droits d'auteurs  
. un voyage EU-PARIS en train sur présentation d'une facture pour la venue d'un artiste à la soirée d'ouverture de la saison du mercredi 16 septembre. L'hébergement et le repas de l'artiste ce jour sont pris en charge par le Théâtre.
- N°150/09 Il est passé une convention avec le POEME HARMONIQUE – 75000 PARIS – pour la mise à disposition de rampes (pour bougies) pour la soirée de présentation de la saison théâtrale du 16 septembre 2009.  
Ces rampes sont mises gracieusement à la disposition du Théâtre municipal pour la période allant du lundi 14 septembre 2009 à 11 h au jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 18 h.  
La Commune s'engage à prendre en charge l'assurance de ces objets pendant la durée de leur prêt.
- N°151/09 Passation d'un avenant n°1 à la convention signée avec Madame GUERLAIN Sylvie, pour le prêt de flacons de parfum pour l'exposition « L'art du verrier » qui a eu lieu du 27 juin au 6 septembre 2009.  
Cette convention a pour objet de prolonger la durée de prêt des objets jusqu'à leur retrait par leur propriétaire et au plus tard le 30 novembre 2009.
- N°152/09 Création d'un tarif pour la vente d'un livre intitulé « LE COMMERCE EUDOIS images et publicités »  
L'unité : 17 €  
Un tirage de 1 000 exemplaires doit être réalisé. Il est prévu que 100 livres seront conservés pour les besoins de la Commune.  
Cet ouvrage sera mis en vente uniquement en Mairie, sur le Marché de Noël, le Salon du Livre ou par envoi postal sur demande, un supplément de 3,50 € sera alors demandé.
- N°153/09 Tarif pour le droit d'entrée de la soirée « COUNTRY » du 10 octobre 2009, Salle Michel Audiard.  
La place : 5 €  
Entrée gratuite pour les moins de 12 ans

- N°154/09      Passation d'un contrat avec la Production NICOLE CLOWNETTE BALLONS – 62760 GAUDIEMPRE – pour une prestation de ballons modelés sur le marché de Noël le dimanche 7 décembre 2009.  
La prestation de l'artiste correspondra à un cachet d'un montant net de 205 € qui sera réglé par guichet unique. La Commune prendra en charge les cotisations patronales, le forfait déplacement d'un montant de 50 € et les frais Sacem.
- N°155/09      Passation d'un avenant n°1 avec l'Entreprise EBTP – 76340 BLANGY SUR BRESLE – pour le premier lot VRD du marché de travaux d'aménagement des abords du Lycée Anguier.  
L'avenant n°1 en plus value (remplacement définitif de la canalisation provisoire prévue au devis initial) est fixé à la somme de 8 912,50 € H.T. soit 10 659,35 € T.T.C.
- N°156/09      Renouvellement d'un contrat avec le groupe CHARLIE WEST BAND – 27290 ILLEVILLE SUR MONTFORT – pour la production d'un spectacle musical de country, le samedi 10 octobre 2009 à la Salle Michel Audiard.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 160 € nets hors charges sociales répartis comme suit :
- |                   |                  |       |
|-------------------|------------------|-------|
| - CHARLIE WEST    | Chef d'orchestre | 458 € |
| - FINET PASCAL    | Musicien         | 244 € |
| - GONCALVES STYVE | Musicien         | 122 € |
| - LA ROSA ANTHONY | Musicien         | 153 € |
| - LANGLOIS Claude | Musicien         | 183 € |
- Ces sommes sont réglées aux artistes par guichet unique.  
La commune règle également les charges sociales du cachet des artistes, les frais de restauration pour 6 personnes, une indemnité forfaitaire de transport de 80 €, les frais de sonorisation : 300 €, les droits d'auteur.  
Cette décision a été modifiée en raison du désistement d'un musicien Mr LOZACH Jean-Yves, remplacé par Mr LANGLOIS Claude.  
La présente décision abroge et remplace donc la décision n°019/09 du 27.01.09.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ou des remarques ? Mme MALLET. »

Mme MALLET : « Sur le point 145/09 est-ce qu'on peut avoir quelques explications s'il vous plaît ? Sans le contester. »

Mme le Maire : « Donc le point 145/09 avec la Société RICOH qui réalise une analyse complète des coûts d'impression et une évaluation des coûts énergétiques de notre parc parce qu'il est fait de toutes sortes d'appareils et certains fonctionnent encore avec des coûts énergétiques énormes. Donc on a voulu faire une estimation de tout cela dans la mesure où c'est très dépenseur d'énergie. Vous savez que l'énergie devient très chère donc on veut savoir si il y a cohérence à remplacer tel ou tel matériel parce que l'achat c'est de l'investissement mais les dépenses énergétiques c'est du fonctionnement.

Mme MALLET. »

Mme MALLET : « Beaucoup d'appareils étaient en location donc ça restait du fonctionnement. Je voulais savoir si les écoles étaient incluses dans cette étude ? »

Mme le Maire : « Oui c'est pour ça que tout notre matériel a été mis dans l'étude. »

Mme MALLET : « Non c'est marqué administratif c'est pour ça que ma question... »

Mme le Maire : « Mais c'est parce qu'il y a les imprimantes dedans. »

Mme MALLET : « C'est pas ce que je vois service administratif et non pas scolaire. »

Mme le Maire : « Je vais donner la parole à Mr HENNEBICQUE qui est plus au fait de ce type d'étude. »

Mr HENNEBICQUE : « Ce sont toutes les imprimantes que l'on a dans les services qui consomment beaucoup d'encre. On a beaucoup d'imprimantes à jet d'encre et on essaie de voir un système qui sera directement raccordé sur les photocopieurs. C'est pour cela que RICOH nous a proposé un système, un audit pour étudier ce système. »

Mme MALLET : « Je n'ai toujours pas ma réponse pour savoir si les écoles sont dans ce parc ? »

Mr HENNEBICQUE : « Les écoles n'y sont pas. »

Mme le Maire : « Les écoles n'y sont pas. Excusez-moi. Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Toujours dans ce même point est-ce que le contrat qui pourrait être passé prévoit de la reprise du matériel d'une part, ainsi que les matériels qui traînaient, qui vauquaient un peu dans les couloirs dans le passé ? »

Mme le Maire : « Ce matériel là ne vaut pas cher et s'il faut réinvestir on réinvestira avec des coûts énergétiques. Vous connaissez les fameuses cartouches, avec 2 cartouches dans certains cas vous rachetez un matériel complet. Donc il faut étudier. Si cela se trouve, les choix sont très bons on le saura à la suite de ça. »

Mr VITAUX : « Donc pour en finir, il y aura une volonté de mise en réseau, après, de toutes les impressions donc il y aura peut-être plus de déplacements, d'allées et venues de la part du personnel pour aller d'un point d'impression à leur lieu de travail ? »

Mme le Maire : « Non, il y a des matériels aujourd'hui assez peu onéreux qui se mettent à côté du matériel informatique. Et puis il y a du matériel qui doit sortir des impressions de grande qualité. Il n'y a pas lieu d'avoir ça dans tous les bureaux. Je ne pense pas que l'idée soit que tout le monde se promène dans les couloirs, il y a du rationnel à mettre en place. Mais avant d'avoir les réponses on veut savoir. Après on fera des conclusions.

D'autres points d'informations en décisions prises qui appellent à des questions ou des remarques ? Non ? Alors s'il n'y en n'a pas d'autres, nous allons pouvoir aborder les différents courriers reçus. »

## **b) Informations diverses**

### 1) Courriers reçus

Mme le Maire : « Concernant des courriers reçus il y a les lettres de remerciements :

. Association La Busine pour la contribution financière de la commune au séjour des familles à la montagne

. Association Saint-Laurent – Centre aéré La Hétraie – pour le prêt de matériel pour la

brocante de juillet ainsi que le transport de l'objet flottant non identifié qui n'a pu être mis à la mer en raison d'une mauvaise mer ce jour-là, pour la participation à un concours.

. Amicale du Bar du Collège pour l'aide et le soutien apporté lors du tournoi et la kermesse organisé le 27 juin 2009.

. Fédération Française de cyclotourisme pour l'accueil reçu lors de l'étape à Eu du « Trait d'union 2009 ».

## 2) Informations diverses

Maintenant, je voudrais donner la parole à Mr GREBOVAL sur les goélands pour qu'il nous fasse et le bilan et la conclusion de cette démarche première à Eu qui était la démarche 2009. »

Mr GREBOVAL : « Nous avons fait le nécessaire qu'il fallait faire l'année dernière pour éviter d'avoir trop de goélands. Sur le rapport je lisais entre deux lignes qu'il fallait que la population se mette un peu au diapason aussi et éviter de mettre des sacs poubelles qui traînent partout car, plus on nourrit les goélands, c'est comme des pigeons, plus on les nourrit et plus ils restent. Le gros du sujet c'est cela.

Nous avons commencé la campagne pour 2010. Nous avons demandé l'autorisation à la Préfecture pour pouvoir traiter. Là, nous allons commencer tout le rapport pour 2010 et on nous dit que, dans le rapport, les conclusions sont que nous allons essayer de faire comme au Havre où il a été évité de traiter les zones industrielles. Comme cela, ça permet aux goélands d'aller nicher sur les zones industrielles qui sont gênants que sur les habitations. C'est ce qu'ils nous préconisent mais est-ce la bonne solution ? je ne sais pas parce qu'ils seront quand même là. Mais le but principal c'est la nourriture. Mais c'est en cours. Il y a une législation là-dessus. »

Mme le Maire : « En tout cas, je peux faire remarquer que cet été, il y a quand même eu des goélands qui étaient très hargneux, qui ont énormément crié et un certain nombre de personnes ont commencé à comprendre que les sacs plastiques aux sols n'étaient sûrement pas une bonne solution par rapport à ce genre de bêtes et donc beaucoup de personnes ont enfin consenti à commander à la Communauté de Communes les containers individuels qui permettent au moins que ça ne soit pas attaqué par les oiseaux. A mon avis, il y a eu un bon début de prise de conscience. »

Mr GREBOVAL : « De toute façon, tout le monde a dû, déjà au premier passage au moins, avoir ces containers. »

Mme le Maire : « Beaucoup ne souhaitent pas avoir de containers et préféreraient garder la solution sacs plastiques et un sac plastique au sol, un goéland a vite fait d'aller chercher ce qu'il veut dedans. Voilà sur ce sujet. Mr VITAUX. »

Mr VITAUX : « Oui justement par rapport à ces containers, toute personne qui n'a pas demandé dans la première vague de distribution, elle peut demander c'est à titre gracieux ou il faut payer ? Comment cela se passe ? »

Mme le Maire : « Il faut appeler avant le mercredi à la COM de COM et il est disponible le mercredi. De même ça me permet de dire que les uns et les autres nous pouvons aussi, moyennant une somme de 25 €, obtenir des composteurs avec un seau plus des accélérateurs qui sont aussi disponibles le mercredi puisque c'est le jour de distribution. Et dire aussi aux habitants de la Ville qu'ils peuvent aller aux relais déchets verts récupérer du terreau gratuitement en tant qu'habitants de la Commune pour amender dans leurs jardins. Mr GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « Il faut se munir d'une pièce justificative de logement. »

Mme le Maire : « Donc, suite à ça, je vais donner la parole à Mr LENGLET qui va apporter des réponses à Mme MALLET sur des questions scolaires qui étaient des points à la fin du dernier Conseil Municipal. »

Mr LENGLET : « Oui, dans le procès verbal du dernier Conseil Municipal que vous avez approuvé tout à l'heure, Mme MALLET avait demandé à avoir des informations sur les conditions de la rentrée scolaire, les effectifs eudois, non eudois, le nombre de dérogations acceptées et sur quels critères elles ont été acceptées, la fréquentation de la restauration scolaire et puis le ramassage garderie. Ca va être un petit peu lassant mais il faut que je réponde précisément quand même parce que c'est beaucoup de chiffres. Je vais quand même essayer d'abréger puis Mme MALLET pourra me demander des précisions complémentaires si elle en a besoin. »

Mme MALLET : « On aura un écrit quand même ? On aura un support écrit ? D'accord. »

Mr LENGLET : « La population qui nous fait l'honneur d'être présente à notre Conseil Municipal souhaitera peut-être avoir aussi ces informations.

Les effectifs que vous demandiez d'abord je vous les donne rapidement.

Le Collège Louis-Philippe 736 élèves le jour de la rentrée et effectif maintenu aujourd'hui, c'est l'effectif officiel. Cela peut varier dans l'année d'une ou deux personnes mais c'est l'effectif reconnu par l'Education Nationale. 736 au lieu de 713 l'an dernier.

La Providence 174 contre 203 l'an dernier. L'Ecole Primaire Brocéliande 365 contre 360 l'an dernier. L'Ecole Maternelle Primevère 147 au lieu de 137. L'Ecole Maternelle Mélusine 88 au lieu de 85. L'Ecole Nazareth 260 au lieu de 282.

Voilà donc les chiffres officiels de la rentrée scolaire 2009.

La deuxième question que Mme MALLET me posait c'était d'avoir des précisions sur les effectifs eudois et non eudois. Alors je peux reprendre. A l'Ecole Primaire Brocéliande sur 365 élèves il y a 285 eudois et 80 non eudois dont 1 seul cette année. A l'Ecole Maternelle Primevère sur un total de 147 élèves il y a 119 eudois et 28 non eudois dont 10 cette année. A l'Ecole Maternelle Mélusine sur un total de 88 il y a 81 eudois et 7 non eudois dont 2 cette année. A l'Ecole Nazareth sur un total de 260 il y a 100 eudois et 160 non eudois.

Alors, vous me demandiez aussi Mme MALLET sur quels critères les dérogations avaient été accordées. Je pense que vous les connaissez déjà mais il est bon que tout le monde les connaisse puisque vous appartenez à la Commission des écoles et que vous étiez présente aux affectations qui ont été prononcées au mois de juin. Mme RADE étant pour sa part votre représentante lors du complément qui a été étudié en Commission au mois de septembre.

Les critères n'ont pas changé pour nous. Depuis 2 ans ils sont appliqués de la même façon. Il y a 3 causes qui permettent d'inscrire un enfant qui n'est pas de Eu dans nos écoles.

La 1<sup>ère</sup> c'est le fait par exemple qu'une Commune n'ait pas d'école ou n'ait pas le service de cantine ou le service de garderie le soir. Aucune des écoles des environs n'est dénuée de cela donc il n'y a pas de dérogation à attribuer pour cette cause là.

Le 2<sup>ème</sup> motif qui permet de déroger à l'obligation de scolarité à l'endroit où l'on réside c'est le fait qu'un frère ou une sœur soient déjà scolarisés à Eu. Donc par conséquent il y a certains cas qui relèvent de cela je vous en redonnerais le nom tout à l'heure.

La 3<sup>ème</sup> raison c'est une raison médicale, un enfant de la campagne fréquentant une école rurale qui aurait besoin de consulter régulièrement parce que, atteint d'une maladie quelconque un spécialiste sur Eu, on lui accorde la dérogation. De même pour se rendre quand c'est tout à fait nécessaire au RASED quelqu'un qui suit le réconfort apporté par le RASED aux études des enfants qui le suit régulièrement, pourrait être dérogé.

A partir de ces 3 critères qui, maintenant sont généralisés à toutes les écoles, je reprends donc les chiffres de dérogation que je vous ai annoncé pour les expliquer.

En maternelle pour nos 2 écoles maternelles Primevère et Mélusine nous avons eu 12 demandes de dérogations. Les 10 que j'ai indiqué tout à l'heure plus 2, 12 demandes de dérogations.

Alors il y a aussi une 4<sup>ème</sup> exception que je ne vous ai pas dite c'est que il est coutumier, c'est un droit qui par l'exercice du temps, que les fils d'enseignants, les enfants d'enseignants qui exercent à Eu puissent amener en même temps qu'eux et par le même véhicule, amener leurs enfants dans une école d'Eu.

Alors à partir de tout cela sur les 12 demandes de dérogations qui ont été posées pour nos maternelles il y a 3 enfants d'enseignants, 1 primaire et 2 au Collège. Il y a 7 fratries c'est-à-dire 7 enfants qui ont déjà frères ou sœurs scolarisés à Eu.

Et enfin 2 cas particuliers pour lesquels donc il a fallu débattre. Je vais vous en donner les noms. Sans donner les noms bien sûr, je vais vous les préciser. Un cas, il s'agit d'un ancien eudois dont l'enfant est en nourrice chez quelqu'un qui habite à Eu depuis l'âge de 2 mois et qui travaille à Abbeville. La maman travaille à Blangy. Il passe donc tous les 2 par Eu en venant d'Etalondes en direction de leurs travaux.

Mais ce papier a été signé, j'insiste, a été signé à la fois et donc l'autorisation accordée par le Maire de la Commune de départ. On ne prend pas un enfant d'une commune voisine c'est-à-dire on ne fait pas baisser l'effectif des communes voisines sans que les Maires soient concernés et consultés. Ces demandes de dérogations ont toutes été signées par les Maires des communes de départ. Elles ont toutes été signées par l'Inspecteur Départemental de l'Education, Mr COURBE et enfin par le Maire, la Maire en l'occurrence de la Ville d'Eu c'est-à-dire la Commune d'accueil.

L'autre enfant, il s'agit de parents qui travaillent chez St Gobain pour l'un et à Friville pour l'autre dans la restauration. A cause de leurs horaires, c'est la grand-mère qui elle, est eudoise, qui garde l'enfant toute la semaine. Donc on a accordé une dérogation qui ne relève pas des 3 cas envisagés tout à l'heure et enfin qui se comprend humainement et pour laquelle aussi les 3 signatures ont été requises. Voilà.

Au primaire une demande de dérogation, 1 enfant venant de Dieppe placé en famille d'accueil à Eu. Voilà.

Vous me demandiez aussi Madame ? »

Mme MALLET : « Rassurez-moi. Tout ça n'intéresse pas que moi hein... »

Mr LENGLET : « Sur la fréquentation de la restauration scolaire. Je vais vous les donner. 299 familles ont inscrit leurs enfants à la cantine scolaire. Parmi ces 299 familles 235 sont eudoises et 74 sont de l'extérieur. Ce chiffre est apparent seulement parce qu'il faut voir le nombre d'enfants concernés. Les 235 familles eudoises apportent à la Commune 403 enfants dont 323 eudois. Et les 74 familles non eudoises apportent à la Commune 80 enfants non eudois vous distinguez familles enfants parce que les familles ont parfois plusieurs enfants.

Les aides aussi peut-être, cela vous intéresse. Non ?

Mme MALLET : « Puisque vous êtes aux repas, je vous avais demandé le coût réel d'un repas. »

Mme le Maire : « C'est après. »

Mr LENGLET : « Vous demandiez des précisions sur le ramassage scolaire. 83 pour le Collège Louis-Philippe, 71 pour les maternelles et les primaires. 154 titres de transport ont donc été délivrés.

La garderie municipale, vous posiez une question aussi. A Mélusine il y a 29 inscrits qui ont jusqu'à présent utilisé, je dis utiliser pas acheter, Mélusine donc 29 inscrits et qui ont utilisé 176 tickets. Primevère 39 inscrits qui ont utilisé 216 tickets. Brocéliande 75 inscrits qui ont utilisé 413 tickets. Le prix du ticket ayant été maintenu à 1,50 comme l'an dernier.

Je continue à suivre le procès verbal. La restauration le nouveau marché et le changement de contrat. La Société ANSAMBLE qui ne nous avait pas toujours donné satisfaction s'est retirée

d'elle-même de la compétition puis elle a été de nouveau candidate au moment de l'appel d'offres. C'est donc d'une grande logique mais nous avons retenu au moment de l'appel d'offres la Société HOULE qui nous fait le repas à 2,23 € par repas. Le prix payé par les familles vous le connaissez c'est inchangé. »

Mme MALLET : « 2,23 € n'est pas le coût réel d'un repas. Il s'y ajoute le personnel, l'eau, gaz etc... »

Mme le Maire : « Le coût réel du repas, là où la chose est complexe c'est que lorsque la Société ANSAMBLE nous faisait un coût de repas à 1,15 € nous payions la somme de 3 100 € pour le chef gérant et les aides techniques. Aujourd'hui ce tarif est à 2,35 €, il comprend 1,22 € pour le repas, 0,58 € pour le coût du personnel et 0,17 pour l'exploitation. Donc il est au total d'après les moyennes qu'on a fait 10 centimes au-dessus de ce que faisait la précédente Société. »

Mr LENGLET : « Alors 10 centimes que nous avons voulu puisque nous nous sommes réunis là encore en commission pour définir le cahier des charges et dans ce cahier des charges on a imposé quelques améliorations de menus, des distinguos entre les menus attribués aux enfants de l'école. »

Mme MALLET : « Tout ça je le comprends bien puisque depuis plusieurs années nous demandons à notre prestataire d'assurer la confection des repas avec un chef de sa Société. Ce que je vous demande c'est à ce prix de confections de repas s'ajoute quand même le personnel qui reste, notre personnel municipal qui est à la restauration scolaire plus celui qui y vient d'une façon partielle en faisant une autre activité sur les écoles. »

Mme le Maire : « Je vais vous donner... »

Mme MALLET : « Ainsi que l'eau, le gaz... »

Mme le Maire : « Je vais vous donner le coût réel que nous n'avons jamais eu précédemment mais que nous avons intégralement calculé. »

Mme MALLET : « Je l'ai moi. »

Mme le Maire : « Ce prix du repas de 2,35 € plus 3,46 € est donc à 5,81 €, facturé à la famille 2,88 € sachant qu'il est interdit depuis post guerre, la dernière guerre vous vous rappelez, de facturer aux familles le coût du personnel. Donc nous facturons... »

Mme MALLET : « Ce n'est même pas ça. C'est, excusez-moi Madame, nous n'avons pas l'autorisation de faire payer les familles. Il faut qu'on nous fassions payer les familles moins de 50 % d'un coût réel. »

Mme le Maire : « Donc forte maintenant vous avez des informations et de Mme MALLET et de moi-même, vous êtes parfaitement au courant que nous faisons facturer au maximum aux familles 2,88. Alors les tarifs vont se trouver répartis entre 0,49 et 2,88 pour un eudois, 3,30 pour un non eudois et 3,39 pour un repas exceptionnel.

Voilà je pense que c'est ce que l'on pouvait vous donner comme informations ce soir. Et je peux vous rajouter aussi que l'eau est confondue avec les écoles, que le gaz et l'électricité s'avèrent être à 7 000 € et que les frais de personnel sont à 193 700. »

Mr LENGLET : « Alors bien sûr au tarif de 2,88 s'appliquent les dérogations, les diminutions dues à l'aide qu'apporte le CCAS aux familles qui ont le moins... »

Mme le Maire : « C'est 2,88 au total pour cette Commune, le nombre de rationnaires. »

Mme MALLET : « Je suis étonnée du transport qui ne soit pas plus attractif alors que maintenant il est quand même gratuit. Je suis étonnée que le chiffre n'ait pas été plus important. »

Mme le Maire : « Ca c'est au bon vouloir des familles. Apparemment c'est plutôt grandissant puisque j'ai eu l'occasion de faire le transport avec les enfants vendredi de la semaine dernière. Le bus était bien occupé, c'étaient des maternelles et des primaires bien chauds au niveau du bruit, 71 en maternelle et en primaire et 83 pour le collège. Bien sûr je ne vous donne que des chiffres sur la Commune de Eu.

Voilà je pense que nous avons répondu au point abordé par Mme MALLET puisque nous les avons pris dans l'ordre. Est-ce qu'il y a d'autres points à aborder ? Mr VITAUX s'il vous plaît. »

Mr VITAUX : « Oui Madame le Maire, pourriez-vous nous donner une réponse pour le prochain Conseil concernant une habitation qui avait été mise en péril en bas de la Chaussée de Picardie au feu rouge, qui a un dossier qui avait été vu par l'ancienne mandature et donc je voudrais savoir un peu ce qu'il en est de ce dossier là ? Donc une réponse pour le prochain Conseil. »

Mme le Maire : « Attendez. De quoi parlez-vous ? »

Mr VITAUX : « D'une demeure qui avait été mise en péril... »

Mme le Maire : « Oui. Et bien elle est toujours en péril. Il n'y a rien de changé. Elle a fait l'objet de mise par quelques sauvegardes par la précédente équipe. »

Mr VITAUX : « Oui. »

Mme le Maire : « Et on en est exactement au même point puisqu'il n'y a pas de péril supplémentaire et pour l'instant ça reste comme ça. »

Mr VITAUX : « Et il devait y avoir des poursuites, des démarches auprès des propriétaires ? »

Mme le Maire : « Cela a été fait. »

Mr VITAUX : « D'accord. »

Mme le Maire : « Cela a été fait d'accord ? Mais on ne va pas engager des sommes phénoménales. On ne peut pas non plus démolir cette maison puisque c'est une maison jumelle donc ça restera sûrement un certain temps comme ça jusqu'à ce que les héritiers acceptent de prendre leurs responsabilités mais sur l'héritage, ils verront soustraits les frais qui ont été engagés par la précédente équipe pour lever, faire diminuer la notion de péril. Mais très bientôt vous verrez, nous sommes en train de prendre des dispositions pour refaire une autre mise en péril. Mais nous sommes en train d'étudier précisément le risque avant de lancer ce type d'opération.

D'autres questions ? Mr LAMORIL. »

Mr LAMORIL : « Alors moi, je voudrais savoir par rapport au dernier Conseil si vous avez des nouvelles à nous donner pour l'acquisition du tableau représentant le Duc de Penthièvre qui lui-même présente les cercueils des Princes ? »

Mme le Maire : « Il n'y a rien de plus que ça. Les amis du Musée font du porte à porte pour chercher du mécénat et nous, nous avons monté le dossier par rapport à l'aide régionale. Mais là-

dessus nous n'avons pas encore les retours puisque vous savez que l'Etat étant fort peu dispendieux ces temps-ci et bien vient de nous faire remarquer qu'il faudrait peut-être attendre 2010 pour qu'il puisse sortir quelques sous.

Le fonds de solidarité logement, nous vous donnerons des informations au Conseil Municipal suivant puisque nous avons à voter sur le compte rendu dans la semaine qui vient au niveau du Département. Cela va attendre, mais le document n'en sera que plus intéressant. D'autres questions Mesdames et Messieurs ?

Alors le temps que vous trouviez d'autres questions je vais vous donner quelques informations. Vous savez que, pas ce week-end ci mais le week-end d'après, nous aurons le Salon des Fèvres et vous avez reçu sur table un document qui vous explique sur site ce qu'il en sera. Vous aurez le vendredi 06 novembre l'inauguration de la rue Darwin à Eu qui sera vers 18h00 ou 18h30 sur place, suivi du verre de l'amitié et à 20 h 00 à la Salle Audiard la présentation du film sur Darwin qui a été tourné pour la plus grosse partie à la Ville d'Eu qui sera présenté en avant première et vous êtes vous tous invités à cette présentation et nous allons communiquer à la population le fait de cette avant-première. Je crois que l'entrée sera gratuite. Mais par contre le nombre de places sera limité et il y aura très certainement un certain nombre de personnalités qui pourront échanger avec vous à la fin du film. Mais n'oubliez pas que tout à l'heure il y aura Portrait d'Eu au Théâtre suivi tout le week end des Mots Croisés.

Le Conseil Municipal est prévu le 13 novembre 2009 même lieu, même heure. »

« S'il n'y a pas d'autres questions nous allons suspendre la séance. Il est 20 h 30.

--==--==--